

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 16842-2:2018

Chariots de manutention automoteurs - Visibilité - Méthodes d'essai et vérification - Partie 2 : Chariots en porte-à-faux à conducteur assis et

Powered industrial trucks - Visibility -
Test methods and verification - Part 2:
Sit-on counterbalance trucks and rough
terrain masted trucks up to and including

Kraftbetriebene Flurförderzeuge -
Sichtverhältnisse - Prüfverfahren und
Verifikation - Teil 2: Gegengewichtstapler
mit Fahrersitz und geländegängige

05/2018



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 16842-2:2018 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 16842-2:2018.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ICS 53.060

Version Française

Chariots de manutention automoteurs - Visibilité - Méthodes d'essai et vérification - Partie 2 : Chariots en porte-à-faux à conducteur assis et chariots tout terrain à mât ayant une capacité jusqu'à 10 000 kg inclus

Kraftbetriebene Flurförderzeuge - Sichtverhältnisse -
Prüfverfahren und Verifikation - Teil 2:
Gegengewichtstapler mit Fahrersitz und
geländegängige Stapler mit Mast bis zu und
einschließlich einer Nenntragfähigkeit von 10 000 kg

Powered industrial trucks - Visibility - Test methods
and verification - Part 2: Sit-on counterbalance trucks
and rough terrain masted trucks up to and including 10
000 kg capacity

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 9 juillet 2017.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

	Page
Avant-propos européen	3
Introduction	5
1 Domaine d'application	6
2 Références normatives	6
3 Termes et définitions	6
4 Configuration du chariot	6
4.1 Généralités	6
4.2 Dimensions du bras de fourche	6
5 Équipement d'essai	7
6 Modes opératoires d'essai pour la visibilité directe	7
6.1 Position de l'équipement d'éclairage	7
6.2 Trajectoires d'essai pour chariots ≤ 10 000 kg	8
6.3 Mode opératoire de mesurage	9
6.4 Mode opératoire d'essai pour la visibilité indirecte	10
7 Critères d'acceptation	10
7.1 Généralités	10
7.2 Visibilité directe	10
7.3 Visibilité indirecte	10
7.4 Critères pour les chariots de capacité nominale inférieure ou égale à 5 000 kg	11
7.5 Chariots de capacité nominale supérieure à 5 000 kg et inférieure ou égale à 10 000 kg	12
8 Rapport d'essai	13
9 Informations pour l'utilisation	13
Annexe A (informative) Informations pour la visibilité du conducteur pendant l'utilisation	14
A.1 Généralités	14
A.2 Méthode 1	15
A.3 Méthode 2	16
Bibliographie	18

Avant-propos européen

Le présent document (EN 16842-2:2018) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 150 "Chariots industriels - Sécurité", dont le secrétariat est tenu par BSI.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en novembre 2018, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en novembre 2018.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

La présente norme européenne est destinée à être utilisée conjointement avec les prescriptions de l'EN 16842-1.

La série EN 16842 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général "*Chariots de manutention automoteurs — Visibilité — Méthodes d'essai et vérification*" :

- *Partie 1 : Prescriptions générales ;*
- *Partie 2 : Chariots en porte-à-faux à conducteur assis et chariots tout terrain à mât ayant une capacité jusqu'à 10 000 kg inclus ;*
- *Partie 3 : Chariots rétract ayant une capacité allant jusqu'à 10 000 kg inclus (en cours d'élaboration) ;*
- *Partie 4 : Chariots de manutention à portée variable ayant une capacité allant jusqu'à 10 000 kg inclus (en cours d'élaboration) ;*
- *Partie 5 : Chariots de manutention à portée variable ayant une capacité supérieure à 10 000 kg (en cours d'élaboration) ;*
- *Partie 6 : Chariots en porte-à-faux à conducteur assis et chariots tout terrain à mât ayant une capacité supérieure à 10 000 kg (en cours d'élaboration) ;*
- *Partie 7 : Chariot porte-conteneur à portée variable et à mât (en cours d'élaboration) ;*
- *Partie 8 : Chariots en porte-à-faux à conducteur debout ayant une capacité jusqu'à 10 000 kg inclus (en cours d'élaboration) ;*
- *Partie 9 : Chariots préparateurs de commande, à prise latérale et frontale avec poste de conduite élevable.*

Il est prévu d'élaborer des parties complémentaires relatives aux machines suivantes :

- *Transpalette (à conducteur porté) ;*
- *Transporteur de charges ;*

- *Tracteur (chariot IND) ;*
- *Chariot à prise latérale d'un seul côté ;*
- *Chariot à fourche multidirectionnel ;*
- *Chariot élévateur articulé en porte-à-faux ;*
- *Chariots cavaliers élévateurs non gerbeurs (tels que définis dans l'ISO 5053-1:2015, 3.18) ;*
- *Chariots cavaliers élévateurs gerbeurs (tels que définis dans l'ISO 5053-1:2015, 3.19).*

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Introduction

Le présent document est une norme de type C tel que mentionné dans l'EN ISO 12100.

Ce document est pertinent, en particulier, pour les groupes de parties prenantes suivants représentant les acteurs du marché à l'égard de la sécurité des machines :

- fabricants de machines (petites, moyennes et grandes entreprises) ;
- organismes de santé et de sécurité (autorités réglementaires, organismes de prévention des risques professionnels, surveillance du marché, etc.)

D'autres peuvent être affectés par le niveau de sécurité des machines obtenu au moyen du document par les groupes de parties prenantes mentionnées ci-dessus :

- utilisateurs de machines/employeurs (petites, moyennes et grandes entreprises) ;
- utilisateurs de machines/employés (par exemple, syndicats, organisations pour les personnes ayant des besoins spéciaux) ;
- prestataires de services, par exemple, pour la maintenance (petites, moyennes et grandes entreprises) ;
- consommateurs (dans le cas de machines destinées à l'utilisation par les consommateurs).

Les groupes de parties prenantes mentionnés ci-dessus ont eu la possibilité de participer au processus d'élaboration de ce document.

Les machines concernées et l'étendue des phénomènes dangereux, situations dangereuses ou événements dangereux couverts sont indiquées dans le Domaine d'application du présent document.

Lorsque des dispositions de la présente norme de type C sont différentes de celles qui sont mentionnées dans des normes de type A ou de type B, les prescriptions de la présente norme de type C prennent le pas sur les prescriptions des autres normes, pour les machines qui ont été conçues et fabriquées suivant les prescriptions de la présente norme de type C.

1 Domaine d'application

La présente Norme européenne spécifie les prescriptions et les modes opératoires pour la visibilité sur 360° des chariots de manutention automoteurs en porte-à-faux à conducteur assis et des chariots tout-terrain à mât (ci-après désignés chariots) ayant une capacité $\leq 10\,000$ kg conformes à l'ISO 5053-1, et est destinée à être utilisée conjointement avec l'EN 16842-1.

Lorsque des prescriptions spécifiques de la présente partie sont modifiées par rapport aux prescriptions générales de l'EN 16842-1, les prescriptions de la présente partie sont spécifiques au chariot et sont à utiliser pour les chariots de manutention automoteurs en porte-à-faux à conducteur assis et les chariots tout-terrain à mât ayant une capacité $\leq 10\,000$ kg.

La présente partie de l'EN 16842 traite de tous les phénomènes dangereux, situations dangereuses ou événements dangereux significatifs relatifs à la visibilité du conducteur pour les machines concernées lorsqu'elles sont utilisées comme prévu et dans des conditions de mauvaise utilisation raisonnablement prévisible par le fabricant.

2 Références normatives

Les documents suivants, en tout ou partie, sont référencés de façon normative dans le présent document et sont indispensables à son application. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

EN 16842-1:2018, *Chariots de manutention — Visibilité — Méthode d'essai et vérification — Partie 1 : Prescriptions générales*

EN ISO 3691-1:2015, *Chariots de manutention — Exigences de sécurité et vérification — Partie 1 : Chariots de manutention automoteurs, autres que les chariots sans conducteur, les chariots à portée variable et les chariots transporteurs de charges (ISO 3691-1:2011, y compris Cor 1:2013)*

ISO 5053-1, *Chariots de manutention — Terminologie et classification — Partie 1 : Types de chariots de manutention*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'EN 16842-1 et l'ISO 5053-1 s'appliquent.

4 Configuration du chariot

4.1 Généralités

Pour la configuration d'essai du chariot, l'EN 16842-1:2018, Article 4, doit s'appliquer.

4.2 Dimensions du bras de fourche

Le chariot d'essai doit être équipé de bras de fourche ayant les longueurs nominales suivantes :

- chariots de capacité nominale $< 1\,000$ kg ; 800 mm,
- chariots de capacité nominale $\geq 1\,000$ kg et $< 5\,000$ kg ; 1 000 mm, et